



LA REFORME DE LA PROCEDURE DE DIVORCE

4 décembre 2020 – 9h / 11h30

Cette formation se tiendra uniquement en visio-conférence



Animée par

Elodie MULON

Avocat au Barreau de Paris, Présidente de l'IDFP,
membre du Bureau du CNB, Présidente du CALIF, AMCO

Carine DENOIT BENTEUX

Avocat au Barreau de Paris, Présidente de la Commission Textes du
CNB, AMCO, Médiatrice, membre du CA de l'IDFP

Guillaume BARBE

Avocat au Barreau de Paris, membre du CA de l'IDFP,
ancien Secrétaire de la Conférence

**Cette formation, consacrée à la réforme de la procédure de divorce,
a pour objectif de vous rendre totalement opérationnels
sur ce sujet**

**Formation validée au titre de la formation
professionnelle continue**

INSCRIPTION

Adhérent IDFP : 25€ttc (20,83€ht)

Non adhérent IDFP : 70€ttc (58€ht)

Non adhérent moins de 3 ans de Barreau : 25€ttc (20,83€ht)

Elèves avocats : gratuit

Inscription et règlement en ligne - Référence à indiquer : IDFP.04.12.2020

<https://www.institut-dfp.com/paiement-en-ligne.htm>

Ou par chèque à l'ordre de IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

(En indiquant vos coordonnées complètes)

institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com